

TULLE, le 3 mars 2016

DELEGATION AU MAIRE

(Délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2014)

*Secrétariat Général
SC/CL*

Arrêtés du 3 Mars 2016

N° 21 : Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 776,79 € présenté par GROUPAMA d'OC correspondant au remboursement de l'accident survenu le 13 octobre 2015, Quai Aristide Briand à Tulle.

N° 22 : Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 310,54 € présenté par GROUPAMA d'OC correspondant au remboursement du sinistre survenu entre le 31 mai et le 1^{er} juin 2015 à l'Ecole Joliot-Curie à Tulle.

N° 23 : Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 726,02 € présenté par GROUPAMA d'OC correspondant au remboursement d'un sinistre survenu entre le 3 et le 4 juin 2014 au local de l'Ecole de rugby.

N° 24 : Arrêté portant approbation de la rétrocession d'une concession cinquantenaire inutilisée au cimetière de Cueille (Montant de la rétrocession 121,96 €).

N° 25 : Arrêté modifiant l'arrêté n°9 du 19 janvier 2016 modifiant la création d'une régie de recettes pour la perception des sommes provenant des horodateurs pour le stationnement payant.

N°26 : Arrêté modifiant le nombre des autorisations de stationnement de taxis sur la Commune de Tulle.

Le Maire - Adjoint,

Dominique GRADOR